

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE DE POURVILLE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASA Val de Bresle organise le 01 Octobre 2023 avec le concours de la Mairie d'Hautot-sur-Mer une compétition automobile régionale dénommée : 45^{ème} Course de côte de Pourville.

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne 2024, le Championnat de la LRSA de Normandie 2023 et le Championnat de la LRSA d'Île-de-France 2023.

Le présent règlement a été approuvé par la LSA de Normandie sous le numéro 48 en date du 20/07/2023, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 503 en date du 20/07/2023

Organisateur technique

Nom : ASA Val de Bresle

Adresse : 4 rue de la Mare à Les Yfs (76330)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires SportifsF. MAWDSLEYLicence n°1653
Commissaires SportifsA. LARUELicence n°19109
C. FAULIN-LECATLicence n°126053
Secrétaire du CollègeJ-Y. FAULINLicence n°11116
Directeur de CourseH. VERGNORYLicence n°7092
Directeur de Course AdjointL. VARANGLELicence n°36384
Directeurs de Course StagiairesH. LARUELicence n°38286
E. COURTYLicence n°230808
Commissaire Technique responsableJ. SALENNELicence n°18219
Commissaires Techniques adjointsC. BOGEMANSLicence n°44924
F. BALLENGHIENLicence n°5641
Médecin responsableH. GALLOISLicence n°332301
Chargé de la mise en place des moyensM. LEDUELicence n°6246
Chargés des relations avec les concurrents (CS)C. CHRISTELLicence n°9367
Chargé des Commissaires de routeS. GOURDAINLicence n°41830
ChronométrateursB. LE ROYLicence n°9337
R. VOISINLicence n°211834
SpeakerE. VALLEE

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	dès réception du visa	http://www.asavaldebresle.org
Ouverture des engagements	dès réception du visa	

Clôture des engagements	Mar 26/09/2023 23h59	
Publication de la liste des engagés	Jeu 28/09/2023	http://www.asavaldebresle.org
Vérifications administratives	Sam 30/09/2023 14h30 à 19h00 Dim 01/10/2023 07h00 à 09h00	Maison communale 6 rue du casino Pourville-sur-mer
Vérifications techniques	Sam 30/09/2023 15h00 à 19h30 Dim 01/10/2023 07h45 à 09h15	Espace de la Mer Pourville-sur-mer
Briefing des commissaires	Dim 01/10/2023 08h00	Devant le restaurant « Chez Adele » (lieu du petit-déjeuner)
Briefing des concurrents		Remise écrit aux concurrents lors des vérifications administratives
1 ^{ère} réunion du Collège des commissaires	Dim 01/10/2023 08h15	Maison communale 6 rue du casino Pourville-sur-mer
Réunions suivantes du Collège	Fixées par le président	Maison communale 6 rue du casino Pourville-sur-mer
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Dim 01/10/2023 09h30	Maison communale 6 rue du casino Pourville-sur-mer
Essais non chronométrés	Dim 01/10/2023 08h30 à 10h00	
Essais chronométrés	Dim 01/10/2023 10h15 à 12h15	
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Dim 01/10/2023 12h45	Maison communale 6 rue du casino Pourville-sur-mer
1 ^{ème} Montée de course	Dim 01/10/2023 A partir de 13h15	
2 ^{ème} Montée de course	Dim 01/10/2023 à l'issue de la 1 ^{ère}	
3 ^{ème} Montée de course	Dim 01/10/2023 à l'issue de la 2 ^{ème}	
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé	Maison communale 6 rue du casino Pourville-sur-mer
Remise des prix	Dim 01/10/2023 Dès la fin de la course	Pied de la côte

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : voir article 1.2P HORAIRES

Vérifications techniques : voir article 1.2P HORAIRES

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse Garage Reference Automobile, Zone Verte, 76340 Rouxmesnil-Bouteilles

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Dimanche 01 Octobre 2023 à 09h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous, jusqu'au **Mardi 26 Septembre 2023 à 23h59**.

RALLYGT 19 rue Hamelin 27700 LES ANDELYS

Tél : 0651776254 Adresse-mail : rvoisin@rallygt.fr

Les droits d'engagement sont fixés à **240€**, réduits à **120€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les concurrents des voitures fermées (série B) devront apposer la publicité obligatoire « EUDIFF » à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant du véhicule.

Les concurrents des voitures ouvertes (série A) devront apposer la publicité obligatoire « EUDIFF » de façon visible.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Pourville a le parcours suivant : du CD 75 bas de la côte au CD 75 sur le plateau.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départsur le CD 75
Arrivée sur le CD 75 (Ex. Musée Militaire)
Pente moyenne 7%
Longueur du parcours 1300 mètres
Modalités de retour au départ en convoi par la route de course
Parc de départ (lieu) sur le CD 75
Parc d'arrivée (lieu) sur le CD 75

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ : CD 75 entre le parc fermé et la ligne de départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : CD 75

Les concurrents devront se ranger en file de départ, dans la zone prévue à cet effet, 10 minutes avant le départ. Le concurrent qui ne serait pas présent dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents se placeront dans tous les lieux non interdits, par panneau de stationnement interdit. Il en va de même pour les plateaux qui ne devront en aucun cas gêner la circulation.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé *Front de mer*

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : devant le PC Course
- pendant les essais et la course au parc départ
..... devant le PC Course et au parc de regroupement situé en haut de la côte
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée devant le PC Course

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Maison communale.....Samedi 30 Septembre et Dimanche 01 Octobre
2023

Téléphone permanence n°06.12.90.78.38

Centre de secours le plus proche : Lieu : SDIS DIEPPE - Téléphone n° SDIS YVETOT 02.35.56.11.11

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes sera remis écrite aux concurrents lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Une coupe sera distribuée à tous les concurrents au pied de la côte, à la fin de la dernière manche.

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe.

Remise des prix : lieu, date et heure : voir article 1.2P HORAIRES

Tous les concurrents classés et présents à la remise des prix recevront une coupe.